



Saint-Avé, quel centre-ville pour demain ?

Atelier thématique 2

Les futures habitations

Samedi 11 juin de 10h à 12h, Quartier Ouest

25 participants environ



Rappel des trois temps de l'atelier thématique n°2 :

1. Rappel aux participants des points précédemment abordés sur les futures habitations en centre-ville dans les groupes organisés en 2013 et présentation d'éléments de contexte (données du recensement sur le logement).
2. Travail en table ronde à partir de trois questions communes :
 1. L'identification des atouts actuels du centre-ville et des points à améliorer
 2. La pertinence du périmètre de réflexion
 3. Les qualités attendues des futures constructions et du projet du centre-ville plus globalement
3. Restitution des différents points de vue énoncés sur le périmètre de réflexion et des 15 pistes proposées par les participants suivi d'un temps d'échange (3 tables rondes composées)

1. Rappel des différents sujets abordés sur l'habitat dans les groupes de travail en 2013

- L'harmonie architecturale
- La qualité de l'insertion urbaine des futures habitations
- La qualité et le confort des logements (ouvertures, toitures)
- La diversité des formes urbaines
- La composition de l'offre pour répondre à différents besoins en logement
- La qualité du logement social
- L'équilibre entre le parc privé et le parc social

2. Les différents atouts énoncés par les groupes de travail sur le centre-ville actuel de Saint-Avé

- Le centre-ville est intégré dans la nature
- Le centre ville est un lieu calme
- L'existence d'une harmonie architecturale entre l'ancien et les constructions neuves
- La présence de commerces de proximité relativement diversifiés
- L'existence de lieux de rencontre inter-générationnelle (église)
- Le regroupement d'activités sportives
- La bonne desserte du centre-ville en transports en commun

3. Les points à améliorer en centre-ville

➔ Les déplacements doux (piétons, vélos)

➔ L'organisation du stationnement

3. Présentation des différents points de vue énoncés par les participants sur le périmètre de réflexion

Un groupe de travail préconise l'intégration de plusieurs espaces qu'ils qualifient de centres naturels dans le périmètre de réflexion proposé dont :

- le secteur Duguesclin
- la Mairie
- la place François-Mitterrand

Un second groupe de travail revient sur la présence historique de deux bourgs au sein du territoire et souhaite que ces deux centralités soient mieux reliés entre-elles.

4. Présentation des pistes de réflexion énoncées par les participants sur les qualités attendues des futures constructions et du projet du centre-ville plus globalement

THEME 1 : Un centre-ville accueillant

1. Aménager des lieux de rencontre pour favoriser l'échange et la rencontre ;
2. Réfléchir à une meilleure organisation des liaisons piétonnes,
3. Aménager des pistes cyclables ;
2. Créer du stationnement résidentiel dans les futures constructions (stationnement souterrain si possible) ;
3. Favoriser l'intégration des nouveaux logements collectifs dans les espaces naturels en limitant la hauteur de construction à R+3 ;
4. Conserver une certaine coloration architecturale typique de la Bretagne dans les nouvelles constructions.
5. Végétaliser les toitures des futurs immeubles ;
6. Valoriser la présence de la nature en aménagement un parc paysager ;

THEME 2 : Un centre-ville mixte

7. Diversifier l'offre de logements pour répondre à la diversité des besoins (âge, catégorie socio-professionnelle, personnes à mobilité réduite) ;
8. Développer une mixité de fonctions urbaines (habitat/commerce/activité) pour éviter l'effet dortoir.

THEME 3 : Un centre-ville équilibré

9. Veiller à ce que la ville garde la maîtrise du développement du territoire ;
10. Equilibrer l'offre d'habitat avec la présence de logements privés et celle de logements sociaux ;
11. Rechercher une cohérence architecturale entre le bâti ancien et les nouvelles constructions.

THEME 4 : Un centre-ville durable

12. Etre vigilant sur le transfert des lieux de vie actuels ;
13. Réfléchir à des expérimentations dans les modes d'habiter : principes d'habitat partagé, aménagement de pièces communes dans les nouvelles construction, de jardins partagés par exemple ;
14. Ne pas construire à outrance ;
15. Prendre en compte la problématique de gestion des eaux pluviales.